



NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS

Mise à jour des grilles tarifaire des soins dentaires

Les grilles tarifaires régionales des soins dentaires du Programme des SSNA à l'intention des dentistes généralistes (DG), des spécialistes (SP) et des denturologistes (DN) précisent les codes d'actes dentaires ainsi que les honoraires admissibles. Ces codes et ces honoraires doivent être indiqués sur les demandes de paiement. Les codes d'actes qui figurent dans les grilles sont fondés sur les descriptions du Guide du système de codification standard et du répertoire des services de l'Association dentaire canadienne (ADC), du Guide des tarifs et nomenclature des actes buccodentaires de l'Association des chirurgiens dentistes du Québec (ACDQ), du Guide des honoraires de la Fédération des dentistes spécialistes du Québec (FDSQ), et du Guide des services de l'Association des denturologistes du Canada.

Les mises à jour des honoraires dentaires pour 2015 sont prévues aux dates ci-dessous.

Province ou territoire	Date de mise à jour des grilles tarifaires
Nunavut Saskatchewan Territoires du Nord-Ouest Yukon	Le 1 ^{er} février 2015
Île-du-Prince-Édouard Nouveau-Brunswick Nouvelle-Écosse Terre-Neuve-et-Labrador	Le 1 ^{er} mars 2015
Alberta Ontario	Le 1 ^{er} avril 2015
Colombie-Britannique Québec	Le 1 ^{er} mai 2015
Manitoba	Le 1 ^{er} juin 2015

Vous pouvez télécharger les grilles régionales des soins dentaires du Programme des SSNA ainsi que les mises à jour, les errata et les modifications aux grilles à partir du site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA à l'adresse : www.provider.express-scripts.ca. Après avoir entré votre code d'utilisateur et votre mot de passe, cliquez sur Grilles des services dentaires dans la section Soins dentaires, puis sélectionnez l'année et la province ou le territoire. Les fournisseurs qui n'ont pas accès à Internet peuvent communiquer avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs d'Express Scripts Canada au 1 888 511-4666 pour demander un exemplaire des grilles.

Exactitude des renseignements saisis sur un formulaire généré par ordinateur

Le logiciel de votre cabinet doit être configuré correctement pour que vous puissiez bien saisir les renseignements sur le formulaire d'explication des services (EDS) et autres formulaires. Il ne faut que quelques minutes pour configurer votre logiciel afin qu'Express Scripts Canada soit indiqué à titre d'administrateur du Programme des services de santé non assurés (SSNA) sur les explications de services. Les renseignements désuets ou inexacts sont une source de confusion pour vous et les bénéficiaires.

Pour modifier les paramètres de votre logiciel, veuillez consulter le guide du logiciel ou communiquer avec votre fournisseur.

Bénéficiaires inuits

Nous rappelons aux fournisseurs que deux types de bénéficiaires sont admissibles aux services du Programme des SSNA, soit ceux des Premières nations et les Inuits. Le Programme des SSNA attribue un numéro d'identification qui commence par la lettre N, suivie de 8 chiffres aux bénéficiaires inuits admissibles, et ce numéro ne figure sur aucune carte. Cependant, en ce qui a trait aux bénéficiaires des Premières nations, leur certificat d'Indien inscrit contient un numéro d'identification. De nombreux bénéficiaires inuits des territoires se déplacent vers les centres urbains pour obtenir des soins médicaux. Si un bénéficiaire inuit se présente à votre cabinet avec sa carte du régime de soins de santé de l'un des territoires, vous pouvez soumettre une demande de paiement au Programme des SSNA à l'aide du numéro qui figure sur cette carte en remplacement du numéro N. Si le bénéficiaire ne connaît pas son numéro N ou n'a pas sa carte du régime de soins de santé d'un territoire, veuillez lui demander une pièce d'identité avec photo sur laquelle figure son nom complet et sa date de naissance, puis communiquez avec le Centre de prédétermination dentaire des SSNA pour obtenir de l'aide et confirmer son admissibilité.

RAPPELS

Programme de vérification du lendemain

Dans le cadre du Programme de vérification du lendemain, Express Scripts Canada examine les demandes de paiement des fournisseurs le lendemain qu'elles ont été soumises. Cet examen porte sur les services qui figurent dans l'annexe A (services qui n'exigent pas de prédétermination), ainsi que sur les services de l'annexe B (services qui exigent une prédétermination). Aucun service qui a été réglé n'est exclu du Programme de vérification du lendemain.

Pour obtenir plus de détails, veuillez consulter l'article 5 - *Vérification des fournisseurs* et l'article 7.3 - *Prédéterminations* de la Trousse de soumission des demandes de paiement pour soins dentaires.

Vous trouverez les coordonnées d'Express Scripts Canada ainsi que celles du Programme des SSNA à la dernière page du présent bulletin.

www.provider.express-scripts.ca

Publié conjointement par Express Scripts Canada et Santé Canada

Projet d'essai endodontique

Nous rappelons aux fournisseurs que le Projet d'essai endodontique a été prolongé jusqu'au 31 mars 2016.

Conformément aux conditions générales qui s'appliquent à la période de prolongation du projet d'essai endodontique, le Programme des SSNA continuera d'effectuer des échantillonnages sur des traitements de canal standards payés qu'il aura préalablement sélectionnés de manière aléatoire pour les évaluer afin de déterminer s'ils respectent la politique endodontique actuelle des SSNA. Toutes les pièces justificatives doivent être fournies sur demande, sans quoi un recouvrement des sommes payées sera effectué. Pour les cas non conformes, il y aura également un recouvrement des sommes payées. De plus, lors des révisions des demandes de prédétermination concernant d'autres services dentaires (p. ex. des couronnes), si selon les pièces justificatives fournies on constate qu'un traitement de canal payé a fait l'objet d'une demande de paiement sans prédétermination et est non conforme, il y aura recouvrement des sommes payées pour ce traitement de canal.

Pour les fournisseurs n'ayant pas respecté la politique à plusieurs reprises, le Programme des SSNA exigera de nouveau la prédétermination pour tous les traitements de canal, et ce quelle que soit la dent.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la politique endodontique des SSNA, veuillez consulter la section des services d'endodontie du Guide concernant les prestations dentaires des SSNA. Vous pouvez consulter et télécharger le document sur le site Web de Santé Canada à l'adresse suivante : www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/pubs/nihb-ssna/dent/2014-guide/index-fra.php

Formulaires de prédétermination incomplets

Le Centre de prédétermination dentaire des SSNA reçoit de nombreuses demandes de prédétermination qui ne peuvent pas être traitées en raison de renseignements inexacts ou manquants. La plupart des erreurs se trouvent dans les sections Renseignements sur le fournisseur et Renseignements sur le bénéficiaire. Pour assurer un traitement rapide des demandes, veuillez saisir tous les renseignements obligatoires sur la demande.

Pour que la demande de prédétermination soit traitée, nous rappelons aux fournisseurs qu'ils doivent soumettre toute la documentation à l'appui relativement aux soins dentaires qui ont été rendus.

Utilisation du code d'acte dentaire approprié

Les fournisseurs doivent utiliser le code d'acte dentaire approprié et qui correspond au traitement effectué et indiqué dans les demandes de paiement, les prédéterminations ou les postdéterminations. Par ailleurs, les services rendus qui ont fait l'objet d'une demande de paiement et qui ont été réglés doivent être consignés dans le dossier du bénéficiaire.

Par suite de l'approbation d'une prédétermination, les renseignements fournis sur la demande de paiement doivent correspondre à ceux qui figurent sur la lettre de confirmation de la prédétermination (p. ex. le numéro d'identification du bénéficiaire, le code d'acte dentaire, le numéro de la dent, le code de surface, les codes de quadrant, de sextant et d'arcade). Le non-respect de cette exigence entraînera soit le retard, soit le refus du paiement.

PENSEZ VERT - Choisissez le courriel comme mode de communication!

- ... **Choisissez le courriel comme mode de communication pour recevoir toutes les communications d'intérêt général (par ex. les Bulletins des SSNA).** Demeurez informé et recevez le même jour par courriel les renseignements sur le Programme des SSNA de Santé Canada.
- ... Imprimez uniquement au besoin afin de réduire les coûts associés aux fournitures (papier, imprimante, télécopieur, etc.) ainsi que l'espace de bureau (plus besoin de classeurs).
- ... Sauvegardez vos communications sur le réseau de votre cabinet et partagez les renseignements sauvegardés au moyen d'un simple clic de la souris.

Pour faire le changement, IL SUFFIT d'effectuer ce qui suit :

- communiquer avec un représentant du Centre d'appels à l'intention des fournisseurs au 1 888 511-4666; **OU**
- remplir le *Formulaire de modification des renseignements sur le fournisseur de soins dentaires*.

Nota : Les directives ci-dessus ne s'appliquent pas aux lettres de confirmation de prédétermination. Les communications à ce sujet continueront d'être envoyées par télécopieur ou par la poste, selon le mode de communication que vous avez précisé.

COORDONNÉES DU PROGRAMME DES SSNA ET D'EXPRESS SCRIPTS CANADA

EXPRESS SCRIPTS CANADA

Centre d'appels à l'intention
des fournisseurs

**Veillez avoir votre numéro de fournisseur
sous la main.**

Questions et réinitialisation du mot de passe

1 888 511-4666

Heures d'ouverture prolongées

Du lundi au vendredi,
de 6 h 30 à 20 h 30, HE
à l'exclusion des jours fériés.

Demandes de paiement
pour soins dentaires

**Postez les demandes de paiement
à l'adresse suivante :**

Express Scripts Canada
Demandes de paiement pour soins dentaires -
Programme des SSNA
3080, rue Yonge, bureau 3002
Toronto (Ontario) M4N 3N1

Relations avec les fournisseurs de soins
dentaires et inscription des fournisseurs

*Chaque cabinet supplémentaire doit être inscrit auprès
du Programme des SSNA et disposer de son propre
numéro de cabinet, et ce, avant de fournir
des services.*

**Télécopiez le Formulaire d'inscription des
fournisseurs de soins dentaires dûment rempli au :**

Numéro de télécopieur sans frais : 1 855 622-0669

[Autre correspondance](#)

**Postez toute autre correspondance
à l'adresse suivante :**

Express Scripts Canada
5770, rue Hurontario, 10^e étage
Mississauga (Ontario) L5R 3G5

Formulaires des SSNA

Téléchargez les formulaires des SSNA à partir du site
Web des fournisseurs et des demandes de paiement
du Programme des SSNA, ou communiquez avec le
Centre d'appels à l'intention des fournisseurs.

www.provider.express-scripts.ca

PROGRAMME DES SSNA - SERVICES DE SOINS DENTAIRES -

Centre de prédétermination dentaire
du Programme des SSNA

Soins dentaires

Services de santé non assurés

**Direction générale de la Santé des Premières nations
et des Inuits**

Santé Canada

**IA 1902D - 2^e étage, Édifice Jeanne-Mance
200, Promenade Églantine
Ottawa (Ontario) K1A 0K9**

Numéro sans frais : 1 855 618-6291
Télécopieur sans frais : 1 855 618-6290

Services d'orthodontie

Services de santé non assurés

**Direction générale de la Santé des Premières nations
et des Inuits**

Santé Canada

**IA 1902C - 2^e étage, Édifice Jeanne-Mance
200, Promenade Églantine
Ottawa (Ontario) K1A 0K9**

Numéro sans frais : 1 866 227-0943
Télécopieur sans frais : 1 866 227-0957

PRÉDÉTERMINATIONS

Colombie-Britannique

Le service de prédétermination des soins dentaires en
Colombie-Britannique ne sera pas centralisé à Ottawa. Depuis
le 1^{er} octobre 2013, la Régie de la santé des Premières
Nations en Colombie-Britannique traite les demandes de
prédétermination, les demandes de remboursement aux
bénéficiaires et les demandes d'appels.

**Régie de la santé des Premières Nations
en Colombie-Britannique**

**757, rue West Hastings
Bureau 540**

Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3E6

Téléphone : 1 888 321-5003
Télécopieur : 1 604 666-5815